



Rapport de gestion 2012

EGK Assurances de base

■ Contenu

Éditorial	3
<hr/>	
1. Rapport du directeur	4
<hr/>	
2. Compte annuel	8
2.1 Bilan	8
2.2 Compte de résultats	9
2.3 Compte des flux monétaires	10
2.4 Justificatif du capital de la fondation	11
2.5 Annexe au compte annuel	12
2.6 Rapport de l'organe de révision	21
<hr/>	
3. Organes	24
<hr/>	
4. Vos interlocuteurs	25
<hr/>	

Impressum

Éditrice:

EGK Assurances de base, Brislachstrasse 2, 4242 Laufon
Téléphone 061 765 51 11, fax 061 765 51 98, info@egk.ch

Conception et rédaction: Domaine communication,
EGK Services SA

Réalisation et mise en page: GfM, Soleure

Le présent rapport de gestion est publié en allemand et en français.

■ Éditorial

Chère lectrice, cher lecteur

Pour l'EGK, l'année 2012 entrera dans les annales en tant qu'année riche en exigences. Elle a été marquée par l'ajustement des primes en cours d'année, réalisé au 1^{er} mai 2012 dans le but d'initialiser un processus nécessaire d'assainissement. Différentes causes, qui remontent en partie à plusieurs années en arrière, ont conduit à cette mesure. Il convient de mentionner la séparation structurelle de l'assurance de base et de l'assurance complémentaire qui s'est répercutée jusqu'aux affaires journalières de manière insuffisamment méthodique. De plus, des erreurs d'estimation du développement du marché ont fait que l'EGK est entrée dans le rôle de leader cantonal et régional en matière de tarifs, ce qui a finalement dépassé ses capacités financières. Suite à l'ajustement des primes en cours d'année, tout juste la moitié des assurés a opté pour un nouvel assureur.

L'année 2012 a ainsi connu un nouveau départ marquant: avec un nouveau directeur et une direction remaniée, de nouvelles personnalités dynamiques ont repris la responsabilité des affaires et déjà apporté de nombreuses améliorations. Durant ces mois difficiles, l'EGK était constamment en contact étroit avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et a ainsi créé la base fondamentale d'une collaboration constructive. Il y a donc lieu de se réjouir que je puisse constater aujourd'hui qu'EGK Assurances de base se trouve sur la voie de la consolidation et que les mesures d'assainissement entreprises ont des effets.

Le fait que ces conclusions positives puissent être tirées dépend principalement de vous, chers assurés, qui nous êtes restés fidèles également en des temps difficiles. Il dépend aussi de la direction qui a su satisfaire à des exigences élevées en 2012, de même que des collaboratrices et collaborateurs de l'EGK qui ont su parfaitement traiter les affaires journalières malgré des contraintes considérables. À tous un grand merci. Je souhaite également remercier ici les autorités, en particulier l'OFSP qui nous a accompagnés et soutenus en des temps difficiles. Je suis heureux de maîtriser les défis à venir dans des conditions réorganisées avec le conseil de fondation, la direction et les collaborateurs.

Alex Kummer

Président du conseil de fondation

■ 1. Rapport du directeur

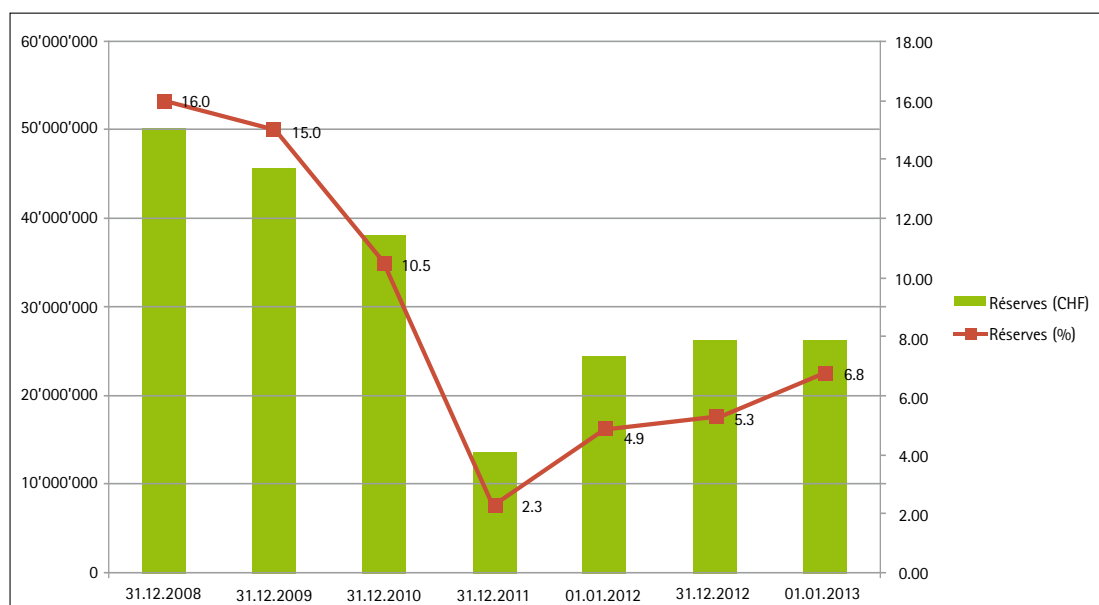
Maîtrise complexe d'une année mouvementée

Selon les conclusions que l'on peut tirer du rapport de gestion de 2012, EGK Assurances de base a su finalement maîtriser un exercice mouvementé. Bien que l'ajustement des primes en cours d'année n'ait pu compenser intégralement l'état théorique des réserves, l'exercice est clôturé avec un léger résultat positif. Pour l'avenir, l'EGK Assurances de base souhaite mettre principalement l'accent sur l'égalité entre la médecine conventionnelle et la médecine complémentaire.

La croissance importante du portefeuille d'assurés au 01.01.2011 a généré, en finale, un taux de réserve de 2,4 pour cent dans l'assurance obligatoire des soins de maladie AOS, ce qui a nous a amenés à procéder à un ajustement des primes en cours d'année au 1^{er} mai 2012 pour l'assurance de base. Il en a résulté un recul du portefeuille d'assurés de 225 000 (1^{er} janvier 2012) à 155 000 (1^{er} mai 2012). Les séquelles de cet ajustement des primes se sont encore fait ressentir en automne 2012 alors que 29 000 assurés supplémentaires ont décidé d'opter pour un nouvel assureur lors de la saison régulière de changement.

Malgré les multiples effets négatifs liés à l'ajustement des primes en cours d'année, avec entre autres la détérioration de notre réputation, l'exercice 2012 a pu être clôturé avec un léger bénéfice de 2,1 millions de CHF. Par rapport à l'exercice précédent, qui avait été confronté à une perte de 24,1 millions de CHF, il s'agit d'une nette amélioration. Cette constatation est valable avec, de plus, en arrière-plan le fait que les mesures d'assainissement initialisées durant l'exercice 2012 déploieront une partie de leurs effets seulement durant l'exercice 2013.

Développement des réserves



Le capital de la fondation d'EGK Assurances de base a augmenté, passant de 19,1 millions de CHF à 31,4 millions de CHF durant l'année du rapport. Les réserves de l'AOS sont simultanément passées de 13,9 millions de CHF à 26,4 millions de CHF, ce qui correspond à un taux de réserve de 5,3% (situation au 31 décembre 2012). Les réserves d'EGK Assurances de base ont été alimentées par une affectation de l'EGK-Caisse de Santé de 10,0 millions de CHF en vue d'accélérer le processus d'assainissement. En raison de la diminution du volume des primes en liaison avec un plus faible nombre d'assurés durant l'exercice 2012, le taux de réserve a augmenté, passant à 6,8%, au 1^{er} janvier 2013 (v. graphique p. 4).

Dans le détail, les remarques suivantes relatives à la clôture des comptes peuvent être émises.

Concernant le compte annuel

Portefeuille d'assurés

L'ajustement des primes en cours d'année a été la première mesure essentielle destinée à restaurer la situation financière d'EGK Assurances de base. L'adaptation de la structure du portefeuille d'assurés constituait la base d'un assainissement réussi. Il s'est avéré que les nombreux départs concernaient en premier lieu des assurés qui avaient adhéré à l'EGK seulement en automne 2010 dans le cadre de la croissance considérable du nombre d'assurés qui est passé de 140 000 à 240 000. Les assurés de plusieurs ou nombreuses années sont restés fidèles à l'EGK. C'est ce que révèle entre autres la faible variation du portefeuille d'assurés dans le domaine de l'assurance complémentaire.

Primes

L'ajustement des primes en cours d'année était à la base de l'adaptation des primes, qui n'équilibraient pas auparavant les coûts dans le sens des prescriptions de la loi et de la surveillance (Office fédéral de la santé publique), à un niveau qui couvrait les coûts. Cet objectif a pu être atteint. Il convient ici de considérer que le volume des primes de la première phase d'assainisse-

ment a diminué en adéquation avec les départs, alors que des frais de prestations pour des assurés qui ont quitté l'EGK durant l'année du rapport courent encore.

Prestations

Comparé à l'exercice précédent, durant l'exercice 2012 le volume des prestations nettes enregistré seulement un faible recul, soit de 463,2 millions de CHF à 453,0 millions de CHF, étant donné que des frais de prestations pour des assurés qui avaient déjà quitté l'EGK Assurances de base ont été occasionnés durant toute l'année.

Provisions actuarielles

Dans le cadre du portefeuille d'assurés nettement réduit et de prestations nettes légèrement inférieures, des provisions actuarielles d'un montant de 6,9 millions de CHF ont pu être dissoutes.

Compensation des risques

L'évolution de la situation, qui a fait que précisément des assurés qui avaient adhéré à EGK Assurances de base dans le cadre du fort afflux d'assurés de l'automne 2010 l'ont quittée durant l'exercice 2012, se reflète également dans l'évolution de la compensation des risques. Elle a pu être significativement réduite et est passée de 84,1 millions de CHF à 32,0 millions de CHF (sachant que ce chiffre est le résultat d'un calcul mixte du portefeuille d'assurés avant et après le 1^{er} mai 2012). Par conséquent, l'ajustement des primes en cours d'année a contribué considérablement à l'assainissement d'EGK Assurances de base non seulement en matière de primes, mais aussi en ce qui concerne la compensation des risques.

Charges d'exploitation

D'autres mesures, qui ont pour but de réduire les frais administratifs, ont été mises en œuvre au cours de l'exercice 2012. Les charges d'exploitation d'EGK Assurances de base ont pu être également réduites suite aux mesures adoptées dans le cadre d'une première étape et sont passées de 41,9 millions de CHF à 34,3 millions de CHF. Les économies proviennent majoritairement des domaines ICT (traitement électronique),

ressources humaines (moins de personnel embauché à titre temporaire) et marketing. Il est également possible de constater pour les charges d'exploitation qu'une partie essentielle des mesures déploiera des effets sur l'exercice 2013.

Il convient de signaler que les indications portent principalement sur des coûts qui ont été imputés par EGK Services SA selon une clé de répartition définie. Cette clé de répartition a fait qu'EGK Assurances de base a été soulagée en termes de frais d'exploitation en relation avec le portefeuille d'assurés réduit, ce qui correspond au principe de l'imputation au responsable.

Résultat des placements de capitaux

Suite à l'évolution positive du marché des actions ainsi qu'à un niveau toujours faible des taux d'intérêts, le résultat des placements de capitaux est passé de 1,5 millions de CHF à 5,8 millions de CHF.

Résultat extraordinaire

Conformément au but statutaire, l'EGK-Caisse de Santé a décidé d'affecter un montant de 10,0 millions de CHF à EGK Assurances de base en vue d'assurer durablement son indépendance.

Bénéfice

Le résultat annuel a pu être déjà nettement amélioré comparé à l'exercice précédent, et ce malgré les effets négatifs de la forte réduction du portefeuille d'assurés. Par rapport à une perte de 24,1 millions de CHF de l'exercice précédent, l'exercice 2012 affiche un léger bénéfice de 2,1 millions de CHF. La participation principale de l'impact d'assainissement résultant de l'ajustement des primes en cours d'année est attendue pour l'exercice 2013.

Concernant le bilan

Placements de capitaux

Le portefeuille de placements de capitaux est passé de 122,4 millions de CHF à 107,5 millions de CHF suite à une réduction du portefeuille d'obligations, de placements collectifs (parts) et de placements sur le marché financier.

Liquidités

Le portefeuille de liquidités a nettement diminué suite à trois versements affectés à la compensation des risques. 5,1 millions de CHF ont été versés en février, 67,6 millions de CHF en août et 86,7 millions de CHF en novembre. Ce mécanisme s'inversera durant l'exercice 2013 et EGK Assurances de base deviendra la destinataire de paiements issus de la compensation des risques.

Le capital de la fondation d'EGK Assurances de base a augmenté, passant de 19,1 millions de CHF à 31,4 millions de CHF. Les réserves de l'AOS ont augmenté et sont passées de 13,9 millions de CHF à 26,4 millions de CHF, ce qui correspond à un taux de réserve de 5,3%. Les réserves du domaine indemnité journalière sont généreusement pourvues et se chiffrent à 5,0 millions de CHF au 31.12.2012 (pour des prestations nettes de 0,1 million de CHF).

Égalité entre la médecine conventionnelle et la médecine complémentaire

Nous continuerons de faire progresser le processus d'assainissement en accord avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le but visé consiste à satisfaire le plus rapidement possible aux exigences minimales en matière de réserves conformément à la LAMal et au Swiss Solvency Test. Pour ce qui concerne le volume du portefeuille d'assurés, nous attachons de l'importance à une croissance organique. Cela signifie pour l'EGK Assurances de base – de même que pour l'ensemble de l'EGK – que l'orientation vers la prise en considération égalitaire de

la médecine complémentaire et de la médecine conventionnelle doit être de nouveau placée plus intensément au cœur des actions journalières et, par ailleurs, qu'elle doit être encore perfectionnée et modernisée. Fidèle à ses directives stratégiques, l'EGK s'adresse ainsi de manière générale aux personnes qui se préoccupent en conscience de cause de leur santé et qui sont ouvertes à la médecine complémentaire.

Reto Flury

■ INDICES

	2012	2011	Évolution	Évolution en %
Portefeuille moyen*	178'521	240'769	-62'248	-25.9%
Portefeuille moyen modèle MC (Care)	69'941	77'376	-7'435	-9.6%
Portefeuille moyen avec modèle médecin de famille (MMF)	15'471	28'534	-13'063	-45.8%
Nombre d'assurés TelMed	7'872	15'282	-7'410	-48.5%
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE PRESTATIONS				
Médecin (cabinet libre)	127'270'307	129'721'126	-2'450'818	-1.9%
Hôpital ambulatoire	82'567'849	84'294'490	-1'726'641	-2.0%
Hôpital stationnaire	119'932'808	112'322'645	7'610'164	6.8%
Pharmacies	47'746'409	56'574'571	-'828'162	-15.6%
Autres	75'333'743	80'081'257	-4'747'515	-5.9%
Ratio combiné	102.5	104.3		-1.8%

* En 2012, le portefeuille moyen calculé reposait sur 225'000 assurés pour 4 mois et 157'000 assurés pour 8 mois.

2. Compte annuel

2.1 Bilan au 31 décembre 2012

■ ACTIF	Point	31.12.2012 CHF	01.01.2012 (adapté) CHF	31.12.2011 CHF
Placements de capitaux	4.1	107'514'949.04	122'368'966.38	85'689'019.80
Régularisation	4.2	61'249'118.00	5'364'133.00	4'568'348.00
Créances	4.3	39'654'612.17	50'652'543.79	99'377'116.76
Liquidités		22'111'806.44	99'056'479.22	126'003'611.60
TOTAL ACTIF		230'530'485.65	277'442'122.39	315'638'096.16
<hr/>				
■ PASSIF	Point	31.12.2012 CHF	01.01.2012 CHF	31.12.2011 CHF
CAPITAL DE LA FONDATION				
Réserves AOS		24'412'737.85	24'412'737.85	38'137'496.67
Réserves indemnités journalières		4'952'401.93	4'952'401.93	5'130'791.48
Bénéfice / perte		2'069'842.88	0.00	-24'140'130.27
Total réserves bénéfice		31'434'982.66	29'365'139.78	19'128'157.88
CAPITAL DE TIERS				
Provisions actuarielles pour compte propre	4.4	85'855'143.25	92'783'276.11	92'491'658.81
Comptes de régularisation	4.5	0.00	102'997'186.20	102'996'868.10
Dettes	4.6	113'240'359.74	52'296'520.30	101'021'411.37
Total capital de tiers		199'095'502.99	248'076'982.61	296'509'938.28
TOTAL PASSIF		230'530'485.65	277'442'122.39	315'638'096.16

2.2 Compte de résultat du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

	Point	2012 CHF	2011 CHF	Évolution CHF
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				
Total des primes gagnées pour compte propre	5.1	499'740'746.31	586'261'763.60	-86'521'017.29
Total frais de dommages et prestations pour compte propre	5.2	-452'957'632.02	-463'151'985.81	10'194'353.79
Évolution des provisions actuarielles pour compte propre		6'928'289.81	-22'430'937.50	29'359'227.31
Compensation des risques entre assurés		-32'021'034.00	-84'086'675.00	52'065'641.00
Frais d'exploitation pour compte propre	5.3	-34'274'601.69	-41'882'043.73	7'607'442.04
Autres revenus d'exploitation	5.4	184'257.12	277'231.36	-92'974.24
Autres charges d'exploitation	5.5	-1'302'803.75	-649'320.08	-653'483.67
Résultat des placements de capitaux	5.6	5'772'621.10	1'511'187.59	4'261'433.51
Revenus des placements de capitaux		7'499'732.47	3'184'570.64	4'315'161.83
Charges des placements de capitaux		-1'727'111.37	-1'673'383.05	-53'728.32
Total résultat d'exploitation		-7'930'157.12	-24'150'779.57	16'220'622.45
Résultat extraordinaire	5.7	10'000'000.00	10'649.30	9'989'350.70
BÉNÉFICE/PERTE		2'069'842.88	-24'140'130.27	26'209'973.15

2.3 Compte de flux monétaires

	2012 KCH	2011 KCH
FLUX MONÉTAIRE ISSU DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE		
Bénéfice / perte	2'070	-24'140
Diminution / augmentation des provisions actuarielles	-6'928	22'431
Augmentation des comptes de régularisation (actif)	-55'885	-4'568
Diminution / augmentation des créances	10'998	-41'708
Diminution / augmentation des comptes de régularisation (passif)	-102'997	100'236
Diminution / augmentation des dettes	-14'056	14'022
Entrées / sorties financières issues de l'activité commerciale	-166'798	66'273
FLUX MONÉTAIRE ISSU DU DOMAINE DES INVESTISSEMENTS		
Entrées / sorties pour investissements dans placements de capitaux	14'854	12'676
Entrées / sorties financières issues du domaine de l'investissement	14'854	12'676
FLUX MONÉTAIRE ISSU DE L'ACTIVITÉ FINANCIÈRE		
Souscription d'un crédit transitoire	75'000	
Flux monétaire issu de l'activité financière	75'000	
Total sortie / entrée financière	-76'944	78'949
JUSTIFICATIF DE LIQUIDITÉS		
Liquidités au 01.01*	99'056	47'055
Liquidités au 31.12	22'112	126'004
TOTAL SORTIE / ENTRÉE FINANCIÈRE	-76'944	78'949

* Suite à la mutation de la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC, les liquidités issues de placements financiers ont été indiquées à la rubrique placements de capitaux à partir du 1.1.2012.

2.4 Justificatif du capital de la fondation

JUSTIFICATIF DU CAPITAL DE LA FONDATION	Réserves AOS CHF	Réserves Indemnité journalière CHF	Réserves Total CHF
Capital de la fondation au 31.12.2011 après affectation des pertes	13'884'138.65	5'244'019.23	19'128'157.88
Nouvelle évaluation des placements de capitaux	10'528'599.20	0.00	10'528'599.20
Constitution de provisions pour vieillissement assurances indemnités journalières	0.00	-291'617.30	-291'617.30
Capital de la fondation au 1.1.2012 (ajusté)	24'412'737.85	4'952'401.93	29'365'139.78
Bénéfice 2012	1'963'155.82	106'687.06	2'069'842.88
Capital de la fondation au 31.12.2013	26'375'893.67	5'059'088.99	31'434'982.66

2.5 Annexe au compte annuel

1. Explications relatives à la base d'évaluation et aux principes d'évaluation

1.1 Principes de la présentation des comptes

Le compte annuel statutaire a été présenté pour la première fois en conformité avec l'intégralité de l'ouvrage réglementaire Swiss Gaap RPC et correspond à la loi suisse. Il repose sur les valeurs de gestion et donne une image fidèle à la situation réelle en matière de patrimoine, finances et revenus. Le compte annuel est établi en supposant la poursuite de l'activité de l'entreprise.

La première mise en application a lieu avec le présent compte annuel au 31 décembre 2012 dans le cadre de la réalisation des prescriptions des directives du Département fédéral de l'intérieur (DFI) relatives à la présentation des comptes dans le domaine de l'assurance-maladie sociale et de la nouvelle clôture du droit de surveillance du 8 juillet 2011.

1.2 Première mise en application de Swiss GAAP RPC

Le bilan d'ouverture de 2012 a été adapté aux nouveaux principes relatifs à l'établissement de bilans et à l'évaluation des bilans. Les modifications qui en résultent apparaissent dans «justificatif de capital propre».

Conformément au point 8 du concept-cadre Swiss GAAP RPC, seul le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 doit être présenté dans le cadre de la première mise en application de Swiss GAAP RPC. Pour le compte des résultats, les valeurs CO de l'exercice précédent ont été reprises. Les indications correspondantes Swiss GAAP RPC de l'exercice précédent font donc défaut concernant le bilan d'ouverture et le justificatif de capital propre.

1.3 Date de référence du bilan

Le compte annuel est respectivement clôturé le 31 décembre.

1.4 Principes d'évaluation

L'évaluation a lieu selon des critères harmonisés. Le principe de l'évaluation séparée de l'actif et du passif est fondamentalement appliqué.

1.5 Compte en monnaies étrangères

Il n'existe aucun poste consigné en monnaie étrangère.

1.6 Placements de capitaux

L'évaluation des placements de capitaux a lieu aux valeurs du marché. Les variations des valeurs sont saisies en tant que bénéfice non réalisé dans les revenus issus des placements de capitaux ou, respectivement, en tant que pertes non réalisées dans les charges issues des placements des capitaux.

1.7 Créances

Les créances envers des tiers tels qu'assurés, organismes d'assurance, cantons et autres sont intégrées aux valeurs nominales et les rectifications de valeurs nécessaires en matière de gestion d'entreprise sont prises en considération de manière adaptée. Une délimitation de période éventuellement nécessaire est réalisée par l'intermédiaire des comptes passifs de régularisation. Les primes exigibles seulement l'année suivante ont été régularisées et non présentées au poste des créances.

1.8 Créances auprès d'organismes proches

Les créances sont intégrées aux valeurs nominales et les rectifications de valeurs nécessaires en matière de gestion sont prises en considération de manière adaptée.

1.9 Liquidités

Les liquidités sont évaluées aux valeurs nominales. Elles comprennent la trésorerie, l'avoir postal et bancaire, ainsi que les fonds à vue et de dépôt d'une période à courir d'au maximum 90 jours. Les fonds à vue et de dépôt d'une période à courir de plus de 90 jours sont saisis et évalués en tant que placements de capitaux.

1.10 Provisions actuarielles pour compte propre

Des provisions sont constituées pour tous les sinistres survenant jusqu'à la date de référence de la clôture qui représentent une estimation de tous les paiements et frais de traitement devant être encore effectués à l'avenir pour ces sinistres. Les procédés utilisés pour le calcul des provisions actuarielles reposent sur des méthodes mathématiques et statistiques reconnues, ainsi que sur les connaissances des spécialistes responsables de la régularisation des sinistres. Les expériences issues des années précédentes, ainsi que les attentes pour le futur sont entre autres également prises en considération. Une provision pour dommages aussi proche que possible de la réalité est visée. Les provisions nettes sont présentées.

1.11 Dettes

Les dettes envers des tiers tels qu'assurés, organismes d'assurance, cantons et autres sont intégrées aux valeurs nominales. La saisie a lieu à l'arrivée de la facture. Une éventuelle régularisation de période est réalisée par l'intermédiaire des comptes actifs de régularisation. Les primes payées par les assurés pour l'année suivante ont été prises en considération et présentées.

1.12 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation contiennent le montant attendu de la compensation des risques avec prise en considération des factures provisoires déjà payées sur la base de la variation passée des membres, de l'évolution de la structure des âges et des redevances provisoires par assuré, des intérêts courants pro rata temporis issus des placements de capitaux ainsi que des charges et revenus devant être régularisés en fonction de la période.

1.13 Capital de la fondation

Le capital propre de la fondation est constitué des postes suivants:

- réserves en bénéfices AOS
- réserves en bénéfices indemnité journalière

Les réserves en bénéfices englobent les résultats des exercices écoulés. Le résultat de CHF 10'528'599.20 obtenu suite à la première mise en application de Swiss GAAP RPC a été intégralement affecté aux réserves en bénéfices de l'AOS LAMal, IT comprise. La revalorisation a été effectuée uniquement pour les placements issus des opérations AOS. Pour cette raison, il a été renoncé à une affectation à la réserve indemnités journalières. Les réserves en bénéfices indemnités journalières ont été réduites en faveur des provisions pour vieillesse nouvellement constituées de CHF 291'617.30.

Avec la première mise en application de Swiss GAAP RPC, les nouvelles évaluations suivantes ont été réalisées et directement saisies dans le capital propre.

- Nouvelle évaluation des placements de capitaux: les placements de capitaux sont désormais évalués à la valeur du marché («fair value»). L'année précédente, des placements à taux fixe et les autres placements tels qu'actions et titres de participation ont été évalués selon le principe de la valeur minimale.

- Primes facturées au préalable: les créances et les dettes envers les assurés (primes facturées au préalable) ne sont plus présentées.

2. Gestion des risques et contrôle interne

2.1 Risque sur placements

EGK Assurances de base est exposée aux risques du marché concernant ses placements de capitaux (risques de variation des taux d'intérêts, risques de variation des cours).

2.2 Risque commercial

La structure des assurés ainsi que les risques actuariels qui en résultent exercent une influence considérable sur les résultats d'EGK Assurances de base.

2.3 Risque afférent au contexte commercial

EGK Assurances de base se situe dans un contexte régulé qui dépend fortement des développements législatifs et des prescriptions légales adoptées par les autorités respectivement compétentes. Ces facteurs peuvent avoir un impact déterminant tant sur les primes que sur les prestations.

2.4 Risques opérationnels

Ce risque englobe la sécurité informatique, les risques relatifs au personnel, les risques juridiques et les processus commerciaux.

EGK Assurances de base dispose d'une gestion des risques qui est orientée vers les risques mentionnés ci-dessus. Les risques identifiés sont périodiquement vérifiés sous forme systématique et évalués quant à leur probabilité de survenance et leurs effets. Le conseil d'administration décide des mesures adéquates visant à éviter, réduire ou transposer les risques correspondants. Les risques personnellement assumés sont continuellement contrôlés.

Le conseil de la fondation a pris des mesures préventives internes afin de garantir la conformité de la clôture annuelle de l'EGK Assurances de base avec les normes de présentation des comptes applicables, ainsi que la régularité des rapports de l'entreprise. Ces mesures se rapportent aux systèmes comptables et processus modernes, à l'établissement des comptes annuels, ainsi qu'aux rapports périodiques.

2.5 Activité suivie de la société

EGK Assurances de base a dû procéder à un ajustement des primes en cours d'année au 01.05.2012. Suite à cette mesure, le portefeuille d'assurés est passé de 225'000 à 157'000 assurés. Au 01.01.2013, 29'000 assurés ont fait usage de la possibilité de changer d'assureur.

EGK Assurances de base a pu ainsi procéder au redimensionnement nécessaire à son rétablissement financier. Les étapes d'assainissement encore nécessaires sont toujours réalisées dans le cadre d'une concertation étroite de l'OFSP.

3. Compte de résultats par segments

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	AOS		Indemnité journalière			Total
	2012 CHF	2011 CHF	2012 CHF	2011 CHF	2012 CHF	2011 CHF
Total des primes gagnées pour compte propre	499'485'603.06	585'970'146.31	255'143.25	291'617.29	499'740'746.31	586'261'763.60
Total des charges pour sinistres et prestations pour compte propre	-452'851'116.22	-462'994'089.20	-106'515.80	-157'896.61	-452'957'632.02	-463'151'985.81
Évolution des provisions actuarielles pour compte propre	6'897'789.72	-22'481'558.35	30'500.09	50'620.85	6'928'289.81	-22'430'937.50
Compensation des risques entre assurés	-32'021'034.00	-84'086'675.00	0.00	0.00	-32'021'034.00	-84'086'675.00
Frais d'exploitation pour compte propre	-34'202'161.21	-41'804'509.88	-72'440.48	-77'533.85	-34'274'601.69	-41'882'043.73
Autres revenus d'exploitation	184'257.12	277'231.36	0.00	0.00	184'257.12	277'231.36
Autres charges d'exploitation	-1'302'803.75	-649'320.08	0.00	0.00	-1'302'803.75	-649'320.08
Résultat des placements de capitaux	5'772'621.10	1'504'767.52	0.00	6'420.07	5'772'621.10	1'511'187.59
- Revenus des placements de capitaux	7'499'732.47	3'171'853.63	0.00	12'717.01	7'499'732.47	3'184'570.64
- Charges des placements de capitaux	-1'727'111.37	-1'667'086.11	0.00	-6'296.94	-1'727'111.37	-1'673'383.05
TOTAL RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-8'036'844.18	-24'264'007.32	106'687.06	113'227.75	-7'930'157.12	-24'150'779.57
Résultat extraordinaire	10'000'000.00	10'649.30	0.00	0.00	10'000'000.00	10'649.30
Bénéfice/perte	1'963'155.82	-24'253'358.02	106'687.06	113'227.75	2'069'842.88	-24'140'130.27

Remarque: l'indemnité journalière est intégralement financée à partir de liquidités. Compte tenu de la situation actuelle des taux d'intérêts, il a été renoncé à la prise en considération des revenus issus d'intérêts.

4. Explications relatives au bilan

4.1 Placements de capitaux

	Portefeuille au 01.01.12 (adapté) CHF	Achat/vente nets CHF	Résultat réalisé CHF	Résultat non réalisé CHF	Portefeuille 31.12.2012 CHF
Autres créances relatives à un montant monétaire fixe (obligations)	64'578'782.00	-9'366'293.20	2'242'957.20	405'680.00	57'861'126.00
Participations au capital propre (actions)	14'959'965.00	1'743'951.43	1'609'326.64	1'153'271.93	19'466'515.00
Placements collectifs (parts)	15'883'087.00	-8'072'244.86	869'018.86	345'877.00	9'025'738.00
Placement sur le marché financier	26'947'132.38	-5'785'562.34	0.00	0.00	21'161'570.04
TOTAL	122'368'966.38	-21'480'148.97	4'721'302.70	1'904'828.93	107'514'949.04

Les placements de capitaux sont par principe évalués à la valeur du marché. Il existe des placements de CHF 3'669.00 qui ont été évalués à la valeur nominale.

4.2 Comptes de régularisation actifs

	2012	01.01.12 (adapté)
	CHF	CHF
Participations aux frais non décomptées 2011	0.00	4'568'348.00
Compensation des risques	60'625'649.00	0.00
Intérêts courants au pro rata temporis	623'469.00	795'785.00
Comptes de régularisation actifs	61'249'118.00	5'364'133.00

L'augmentation des comptes de régularisation actifs est due aux créances issues de la compensation des risques. La compensation provisoire des risques est respectivement calculée avec prise en considération des avis sur portefeuille d'assurés de l'année précédente. En raison du recul du portefeuille d'assurés au 1^{er} janvier 2012 et au 1^{er} mai 2012 (ajustement des primes en cours d'année), la compensation provisoire des risques diverge fortement par rapport aux estimations.

4.3 Créances

	2012	01.01.12 (adapté)
	CHF	CHF
Assurés	23'755'296.41	22'820'149.27
Créances envers des services de l'État	7'990'140.11	15'132'968.33
Créances à l'encontre d'organismes proches	7'902'647.00	12'669'471.31
Autres créances	6'528.65	29'954.88
Créances	39'654'612.17	50'652'543.79

Les créances envers des organismes proches sont composées comme suit:

	2012	01.01.12 (adapté)
	CHF	CHF
EGK-Caisse de Santé	7'902'647.00	0.00
EGK Services SA	0.00	12'669'471.31
Créances à l'encontre d'organismes proches	7'902'647.00	12'669'471.31

4.4 Provisions actuarielles pour compte propre

	2012	01.01.12 (adapté)
	CHF	CHF
Assurance obligatoire des soins de maladie LAMal	85'500'000.00	92'404'749.94
Indemnité journalière LAMal	50'000.00	44'026.04
Provisions pour vieillesse indemnité journalière	255'143.25	291'617.30
Assurance des soins de maladie IT	50'000.00	42'882.83
Provisions actuarielles	85'855'143.25	92'783'276.11

Assurance obligatoire des soins de maladie LAMal

Les provisions pour sinistres ont été calculées selon le triangle d'analyse chain-ladder. De plus, des provisions pour anti-sélection et divergences de modèle ont été prises en considération.

Indemnité journalière LAMal

Les provisions pour indemnités journalières ont été calculées sous forme forfaitaire. Cela correspond à 47% des prestations nettes.

Provisions pour vieillesse indemnité journalière

Suite à la recommandation de l'OFSP, une provision pour vieillesse avec un volume annuel de primes a été calculée

Assurance des soins de maladie IT

Les provisions de l'assurance des soins de maladie IT ont été calculées sous forme forfaitaire. Cela correspond à 22,7% des prestations nettes.

4.5 Comptes de régularisation passifs	2012	01.01.12 (adapté)
	CHF	CHF
Prestations non décomptées 2011	0.00	36'251'133.20
Compensation des risques 2011	0.00	66'746'053.00
Comptes de régularisation passifs	0.00	102'997'186.20

4.6 Dettes	2012	01.01.12 (adapté)
	CHF	CHF
Assurés	18'750'539.38	35'977'209.11
Dettes envers des services de l'État	4'170'699.83	3'309'327.85
Dettes à l'encontre d'organismes proches	7'009'022.02	12'027'363.42
Dettes financières	75'000'000.00	0.00
Autres dettes	8'310'098.51	982'619.92
Dettes	113'240'359.74	52'296'520.30

L'augmentation des dettes est due à des engagements financiers. Il a été nécessaire d'avoir recours à un crédit afin de satisfaire aux engagements décrits au point 4.3. Ce contrat de crédit a été souscrit auprès de la BLKB pour une période à court de 2 ans (jusqu'en juillet 2014). Le taux d'intérêts s'élève à 0,53%.

Les dettes envers des organismes proches sont composées comme suit:

	2012	01.01.12 (adapté)
	CHF	CHF
EGK-Caisse de Santé	0.00	740'014.00
EGK Services SA	5'409'022.02	0.00
EGK Assurances privées SA	1'600'000.00	11'287'349.42
Dettes à l'encontre d'organismes proches	7'009'022.02	12'027'363.42

5. Explications relatives au compte des résultats

5.1 Primes gagnées pour compte propre

	2012 CHF	01.01.12 (adapté) CHF
Primes brutes	499'193'005.65	587'327'553.70
– Réductions de revenus	-2'234'397.28	-2'382'960.39
Autres parts de primes	2'782'137.99	1'317'170.29
Primes gagnées pour compte propre	499'740'746.36	586'261'763.60

La baisse des rentrées de primes est dû au recul du portefeuille d'assurés que nous avons enregistré au 1^{er} janvier et le 1^{er} mai 2012 dans le cadre de l'ajustement des primes en cours d'année.

5.2 Charges pour sinistres et prestations pour compte propre

	2012 CHF	01.01.12 (adapté) CHF
Prestations	-535'616'607.85	-554'656'428.30
Participations aux frais	84'443'428.27	92'260'520.45
Autres prestations	-1'784'452.44	-756'077.96
Total des charges pour sinistres et prestations pour compte propre	-452'957'632.02	-463'151'985.81

5.3 Frais d'exploitation pour compte propre

	2012 CHF	01.01.12 (adapté) CHF
Charges en personnel (coûts refacturés)	16'830'755.23	21'188'408.45
ICT (coûts refacturés)	6'602'765.49	7'137'926.10
Marketing / publicité / distribution	1'600'000.00	3'000'000.00
Autres charges d'exploitation (coûts refacturés)	4'262'000.04	6'810'356.20
Autres charges d'exploitation	3'547'229.38	3'028'570.93
Amortissements (coûts refacturés)	1'431'851.55	1'325'342.95
Charges d'exploitation pour compte propre	34'274'601.69	42'490'604.63

5.4 Autres revenus d'exploitation

	2012 CHF	01.01.12 (adapté) CHF
Revenus issus d'intérêts	167'420.45	277'231.36
Revenus issus du produit d'actes de défaut de biens	16'836.67	0.00
Autres revenus d'exploitation	184'257.12	277'231.36

5.5 Autres revenus d'exploitation

	2012	01.01.12 (adapté)
	CHF	CHF
Frais postaux et bancaires	442'806.80	608'560.90
Charges sur intérêts	859'996.95	40'759.18
Autres charges d'exploitation	1'302'803.75	649'320.08

5.6 Résultat des placements de capitaux

	Exploitation 2012 CHF	Charge 2012 CHF	Résultat 2012 CHF
Autres créances relatives à un montant monétaire fixe (obligations)	2'648'637.20	91'975.00	2'556'662.20
Participations au capital propre (actions)	2'762'598.57	377'957.04	2'384'641.53
Placements collectifs (parts)	1'214'895.86	67'746.92	1'147'148.94
Charges pour l'administration du capital (frais de dépôt)	0.00	315'831.57	-315'831.57
TOTAL	6'626'131.63	853'510.53	5'772'621.10

5.61 Résultat issu d'obligations

	Résultat 2012 CHF
Revenus issus d'intérêts	1'475'165.37
Bénéfices réalisés	767'791.83
Bénéfices non réalisés	405'680.00
Pertes réalisées	-91'975.00
TOTAL	2'556'662.20

5.62 Résultat issu d'actions

	Résultat 2012 CHF
Revenus issus de dividendes	690'495.00
Bénéfices réalisés	918'831.64
Bénéfices non réalisés	1'153'271.93
Pertes réalisées	-377'957.04
TOTAL	2'384'641.53

5.63 Résultat issu de parts

	Résultat 2012 CHF
Revenus issus de dividendes	284'262.50
Bénéfices réalisés	584'756.36
Bénéfices non réalisés	345'877.00
Pertes réalisées	-67'746.92
TOTAL	1'147'148.94

5.7 Résultat extraordinaire

Conformément au but statutaire, l'EGK-Caisse de Santé a décidé d'affecter un montant de 10 millions de CHF à EGK Assurances de base en vue d'assurer durablement son indépendance.

6. Transactions avec des personnes et sociétés proches

Il existe un contrat de délocalisation avec EGK Services SA. EGK Services SA est responsable de l'administration du service de l'EGK. Les coûts qui ne peuvent être affectés directement aux différentes entités ont été facturés au prorata aux entités respectives, conformément à une clé de répartition. La clé de répartition repose sur le rapport suivant: portefeuille d'assurés à 50% et règlements de sinistres à 50%.

7. Créances/dettes éventuelles

Comme décrit au point 4.6, il existe un contrat de crédit d'un montant de CHF 75'000'000.00 qui était nécessaire au paiement de la compensation provisoire des risques. Un contrat de nantissement pour le dépôt de titres a été établi en garantie de ce contrat de crédit auprès de la Basellandschaftliche Kantonalbank. Le contrat de nantissement est associé au contrat de crédit qui arrive à terme en juillet 2014.

8. Résultat après la date de référence du bilan

Aucun résultat postérieur à la date de référence du bilan n'est connu.

■ Organe de révision



***EGK Grundversicherungen
Laufen***

***Bericht der Revisionsstelle
an den Stiftungsrat
zur Jahresrechnung 2012***



Bericht der Revisionsstelle
an den Stiftungsrat der
EGK Grundversicherungen
Laufen

Bericht der Revisionsstelle zur Jahresrechnung

Als Revisionsstelle haben wir die beiliegende Jahresrechnung der EGK Grundversicherungen, bestehend aus Bilanz, Erfolgsrechnung, Geldflussrechnung, Stiftungskapitalnachweis und Anhang, für das am 31. Dezember 2012 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Verantwortung des Stiftungsrates

Der Stiftungsrat ist für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER, den gesetzlichen Vorschriften und den Statuten verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung eines internen Kontrollsystems mit Bezug auf die Aufstellung einer Jahresrechnung, die frei von wesentlichen falschen Angaben als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Stiftungsrat für die Auswahl und die Anwendung sachgemässer Rechnungslegungsmethoden sowie die Vornahme angemessener Schätzungen verantwortlich.

Verantwortung der Revisionsstelle

Unsere Verantwortung ist es, aufgrund unserer Prüfung ein Prüfungsurteil über die Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem schweizerischen Gesetz und den Schweizer Prüfungsstandards vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir die Prüfung so zu planen und durchzuführen, dass wir hinreichende Sicherheit gewinnen, ob die Jahresrechnung frei von wesentlichen falschen Angaben ist.

Eine Prüfung beinhaltet die Durchführung von Prüfungshandlungen zur Erlangung von Prüfungsnachweisen für die in der Jahresrechnung enthaltenen Wertansätze und sonstigen Angaben. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des Prüfers. Dies schliesst eine Beurteilung der Risiken wesentlicher falscher Angaben in der Jahresrechnung als Folge von Verstössen oder Irrtümern ein. Bei der Beurteilung dieser Risiken berücksichtigt der Prüfer das interne Kontrollsystem, soweit es für die Aufstellung der Jahresrechnung von Bedeutung ist, um die den Umständen entsprechenden Prüfungshandlungen festzulegen, nicht aber um ein Prüfungsurteil über die Wirksamkeit des internen Kontrollsystems abzugeben. Die Prüfung umfasst zudem die Beurteilung der Angemessenheit der angewandten Rechnungslegungsmethoden, der Plausibilität der vorgenommenen Schätzungen sowie eine Würdigung der Gesamtdarstellung der Jahresrechnung. Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise eine ausreichende und angemessene Grundlage für unser Prüfungsurteil bilden.

Prüfungsurteil

Nach unserer Beurteilung vermittelt die Jahresrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgeschlossene Geschäftsjahr ein den tatsächlichen Verhältnissen entsprechendes Bild der Vermögens-, Finanz- und Ertragslage in Übereinstimmung mit den Swiss GAAP FER und entspricht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten.

PricewaterhouseCoopers AG, St. Jakobs-Strasse 25, Postfach, 4002 Basel
Telefon: +41 58 792 51 00, Telefax: +41 58 792 51 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.



Ohne unser Prüfungsurteil einzuschränken, weisen wir darauf hin, dass die Sicherheitsreserve gemäss Art. 78ff KVV sowie die gemäss Übergangsbestimmungen notwendige minimale Reservequote von 15% unterschritten wird.

Berichterstattung aufgrund weiterer gesetzlicher Vorschriften

Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen an die Zulassung gemäss Revisionsaufsichtsgesetz (RAG) und die Unabhängigkeit (Art. 728 OR) erfüllen und keine mit unserer Unabhängigkeit nicht vereinbare Sachverhalte vorliegen.

In Übereinstimmung mit Art. 728a Abs. 1 Ziff. 3 OR und dem Schweizer Prüfungsstandard 890 bestätigen wir, dass ein gemäss den Vorgaben des Stiftungsrates ausgestaltetes internes Kontrollsystem für die Aufstellung der Jahresrechnung existiert.

Wir empfehlen, die vorliegende Jahresrechnung zu genehmigen.

PricewaterhouseCoopers AG



Enrico Strozzi
Revisionsexperte
Leitender Revisor



Dominique Schneylin
Revisionsexperte

Basel, 19. März 2013

3. Organes

Conseil de fondation

Président

Alex Kummer, Aluminium Laufen AG,
In den Kurzen 31, 4242 Laufen

Vice-président

Alex Stebler, Zwigacker 23, 4208 Nunningen

Daniel Gresly, Ollenweg 30, 4226 Breitenbach
Tobias Martz, Raingässli 14, 8706 Meilen
Sabine Hockenjos, Kirchstrasse 32, 9524 Zuzwil
Martin Hürlimann, Alpenstrasse 26, 4515 Oberdorf

Directeur

Reto Flury, EGK Assurances privées SA, Brislachstr. 2
4242 Laufen, reto.flury@egk.ch

Directeur-adjoint

Stefan Kaufmann, EGK Assurances privées SA, Brislachstr. 2
4242 Laufen, stefan.kaufmann@egk.ch

4. Vos interlocuteurs

Agence Aarau

Bahnhofstrasse 41
Case postale
5001 Aarau
Tél. 062 839 90 80
Fax 062 839 90 89
aarau@egk.ch

Agence Bâle

Centralbahnplatz 8
Case postale
4002 Bâle
Tél. 061 279 93 93
Fax 061 279 93 95
basel@egk.ch

Agence Bellinzona

Via Codeborgo 16
6500 Bellinzona
Tél. 091 851 30 80
Fax 091 851 30 89
bellinzona@egk.ch

Agence Berne

Bubenbergplatz 10
Case postale 8663
3001 Berne
Tél. 031 327 81 81
Fax 031 327 81 89
bern@egk.ch

Agence Coire

Kornplatz 2
Case postale 344
7002 Coire
Tél. 081 257 04 80
Fax 081 257 04 89
chur@egk.ch

Agence Delémont

Quai de la Sorne 5
2800 Delémont
Tél. 032 424 48 88
Fax 032 424 48 89
delemont@egk.ch

Agence Frauenfeld

Zürcherstrasse 120
Case postale 270
8501 Frauenfeld
Tél. 052 724 70 80
Fax 052 724 70 89
frauenfeld@egk.ch

Agence Fribourg

Boulevard de Pérolles 12
Case postale 502
1701 Fribourg
Tél. 026 347 19 00
Fax 026 347 19 09
fribourg@egk.ch

Agence Lausanne

Rue Pépinet 3
Case postale 5959
1002 Lausanne
Tél. 021 637 43 00
Fax 021 637 43 01
lausanne@egk.ch

Agence Lucerne

Winkelriedstrasse 31
6002 Lucerne
Tél. 041 226 30 80
Fax 041 226 30 89
luzern@egk.ch

Agence Sion

Av. de Tourbillon 9
Case postale 442
1951 Sion
Tél. 027 329 60 40
Fax 027 329 60 49
sion@egk.ch

Agence Soleure

Westbahnhofstrasse 1
Case postale 455
4502 Soleure
Tél. 032 628 68 80
Fax 032 628 68 89
solothurn@egk.ch

Agence Saint-Gall

Gallusstrasse 12
Case postale
9004 Saint-Gall
Tél. 071 227 99 22
Fax 071 227 99 23
st_gallen@egk.ch

Agence Thoune

Bälliz 1
Case postale
3601 Thoune
Tél. 033 226 00 88
Fax 033 226 00 89
thun@egk.ch

Agence Wettingen

Landstrasse 49
5430 Wettingen
Tél. 056 437 39 90
Fax 056 437 39 99
wettingen@egk.ch

Agence Winterthur

Bahnhofplatz 18
Case postale 1730
8401 Winterthur
Tél. 052 209 06 80
Fax 052 209 06 89
winterthur@egk.ch

Agence Zoug

Baarerstrasse 57
6300 Zoug
Tél. 041 729 00 70
Fax 041 729 00 79
zug@egk.ch

Agence Zurich

Stampfenbachstrasse 48
8006 Zurich
Tél. 044 368 80 00
Fax 044 368 80 10
zuerich@egk.ch

EGK-Caisse de Santé

Siège principal
Brislachstrasse 2
Case postale
4242 Laufon

Tél. 061 765 51 11
Fax 061 765 51 12
info@egk.ch
www.egk.ch

